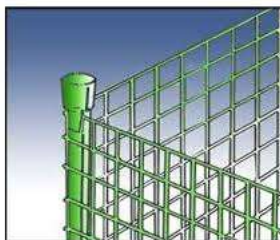




Tarzan et l'indispensable sécurité ...

Les interventions de Tarzan aux différents Conseils communaux sont quelquefois accueillies avec raillerie, voire moquerie par la Majorité. Or, la plupart de celles-ci sont faites dans l'intérêt de tous et la sécurité de chacun ! **Oui, Tarzan ne badine pas avec la sécurité !** Citons à titre d'exemples quelques-unes de ses interventions :

Conseil communal du 28/05/2015 : Marché public de fournitures – Acquisition d'une clôture et d'un portail pour le jardin de la Maison de l'Enfance à WARSAGE :



«D'habitude vous faites réaliser des barrières soudées par le service des Travaux avec des carrés de 40mm qui entourent des barreaux ronds de 10mm, pourquoi pas cette fois-ci ? Pour la sécurité des enfants, le treillis avec des mailles pourrait être dangereux car les enfants pourraient mettre les mains dedans et ne plus savoir les retirer. » ...

A noter que lors du Conseil du mois suivant, soit le **25/06/2015**, lors de l'approbation du PV : *« A propos de mon intervention pour la clôture de la Maison de l'Enfance. Quelle suite, après vous être renseigné, avez-vous donnée à mon intervention à propos du treillis à mailles et de la sécurité des enfants (mains) ».*

La Directrice générale lui a répondu que l'employée communale avait pris contact avec l'assistante sociale qui s'occupe de la Maison de l'Enfance et qu'un appel d'offre était lancé quant à la clôture.

Lors du même Conseil : Marché public de fournitures - Acquisition de matériel d'équipement pour l'école de MORTROUX - Buts extérieurs basket - handball – football (montant estimé : 5.000,00 € T.V.A.C.) :



« Dans le courrier des membres du denier scolaire, je lis : " Les enfants jouent au ballon sans support (goal, filet ou autre) et ne cessent d'envoyer le ballon dans le champ avoisinant autour duquel une clôture a été posée. Ils passent donc au-dessus de ces fils pour rechercher les ballons au risque de se blesser grièvement. Une surveillance est-elle assurée sans interruption pendant la récréation pour empêcher de tels accidents ? » ...

« Le courrier date du 4/12/2014, le collège est-il intervenu auprès de la direction pour interdire le passage au-dessus des fils dangereux et qu'un écolier soit autorisé à aller chercher le ballon en sortant par la barrière, ce qui me semble le plus normal ? Ça n'est pas normal de courir sur la route pour aller chercher un ballon ! ... »

Pour éviter que les ballons s'égarer, Tarzan propose l'installation de filet pare-ballons en utilisant du matériel qui se trouve au Hall des Travaux. Le Collège lui répond que ce n'est pas l'objet du jour et lui dit de proposer un point supplémentaire une autre fois.

Ce qui est fait le 1/10/2015 : la proposition telle quelle est rejetée par la Majorité mais elle accepte le principe d'un pare-ballons. Le projet est prévu au budget 2016 mais nous ne savons toujours pas quand ni comment cela sera fait.

Conseil communal du 27/08/2015 : Marché public de travaux – Aménagement d'un tronçon d'accotement rue Joseph Muller à WARSAGE :



« Un trottoir en pavés de béton du n° 73 au n° 85 nous est présenté. Effectivement par rapport au grattage de route, il n'y a pas photo (voir par exemple l'accotement du côté droit de la route vers Bombaye juste après le tennis). La question que je me pose est la suivante : avez-vous un plan d'implantation des trottoirs que vous allez encore réaliser sur l'entité ? En passant en revue les villages de l'entité, les réalisations de trottoirs par la Commune à Bombaye sont inexistantes ainsi qu'à Mortroux, Dalhem, Feneur et Aubin. A Berneau : 300 m sont réalisés. A St André : la presque totalité du quartier de Chenestre a été réalisée. A Warsage :

impossible d'estimer car la longueur est trop importante et je n'étais pas en possession d'une roulette de mesure. Les oubliés attendent une réponse... »

Conseil communal du 01/10/2015 : Marché public de travaux- Déminage du terrain communal rue Colonel d'Ardenne à NEUFCHÂTEAU pour l'installation des modules préfabriqués- Musée du Fort- Admission de la dépense.



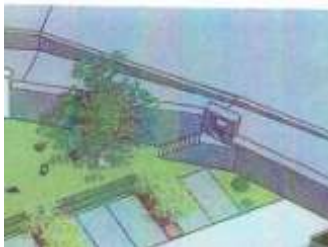
Pour rappel, le terrain où devront être installés les modules a été déminé sur une partie seulement car le reste du terrain n'a pas pu être sondé pour des raisons techniques.

Tarzan fait une simple remarque concernant la sécurité : *« Marie-Catherine Janssen avait dit entre les piquets peints en rouge, il n'y a pas de problème mais on n'a pas pu contrôler partout. Si on met l'électricité, le mur n'a pas été contrôlé ! Il faut aller de l'armoire à l'emplacement prévu, c'est un risque de danger si on doit creuser! »*

Jojo Cloes rajoute que l'électricité est mise entre le réseau électrique et une armoire de trottoir qui se trouve à l'extérieur du mur. Donc, il faut aller de l'armoire à l'emplacement, c'est là que le danger est !

Tarzan rappelle que sa remarque est faite dans un souci de sécurité uniquement.

Autre point : Marché public de services - Mission d'architecte pour les travaux d'aménagement du site situé à DALHEM, rue Gervais Toussaint n° 9 et 11 en logements, Maison de l'Enfance, parking public et placette :



« A mon avis l'accès à la placette par les coteaux et ensuite par un escalier comporte deux risques : risques de chutes, alors que l'accès est disponible sur une surface plane par le parking et risques d'effractions dans les véhicules et fuite du voleur par cet escalier. Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de construire cet escalier. »...

Lors de la même séance, en questions post-Conseil, Tarzan est intervenu concernant les trottoirs et les accotements :

« Dans les permis d'urbanisme qu'il délivre, le Collège inscrit un certain nombre d'impositions au demandeur. Je voudrais savoir quelle ligne de conduite le Collège suit pour imposer ou ne pas imposer au demandeur la réalisation de trottoirs ou l'aménagement d'accotements sur le domaine public le long de la propriété dans les

deux cas suivants : construction d'une maison unifamiliale et construction d'un immeuble comportant plusieurs habitations ou appartements. »

Josette Bolland indique que c'est là toute la différence !

Léon Gijssens répond qu'on impose le placement d'un trottoir dès que l'immeuble compte au moins trois appartements.

Tarzan rétorque que tous les promoteurs devraient être contraints de placer un trottoir.

Léon Gijssens signale que Monsieur Cardoni vérifie le placement des trottoirs des différents chantiers.

Tarzan poursuit sur la sécurité dans les écoles :



«L'année scolaire a débuté, il faut être certain que toutes les mesures de sécurité sont prises. Je voudrais savoir à quelle date les exercices d'évacuation sont prévus dans les différentes écoles et si le matériel de sécurité a été contrôlé ? »

Ariane Polmans répond que des discussions sont en cours mais qu'il n'y a pas de date fixée.

Marie-Catherine Janssen répond que le contrôle du matériel a été réalisé, Mr Roos se chargeant d'organiser les différents contrôles à opérer.

A l'heure d'écrire les présentes, les pompiers n'ont pas encore effectué les tests de sécurité dans les différentes écoles de l'entité...

Conseil communal du 29/10/2015, en questions post-Conseil, Tarzan a interpellé Madame Bolland concernant le ou plutôt les passages pour piétons situés au carrefour de Berneau.

L'Echevine signale que le SPW analyse la possibilité d'en placer un quatrième, attendant la mise en fonction des feux pour apprécier la situation... Affaire à suivre.

Conseil communal du 26/11/2015, en questions post-Conseil, Tarzan a sollicité la Majorité concernant notamment :

- ***Warsage – Rue Joseph Muller :*** « *A quand la démolition du casino et l'accès au trottoir pour les piétons, vu que le SPW a enlevé le passage piétonnier et que la traversée de la rue un peu n'importe où, se fait sans sécurité ? »*

Le Bourgmestre a rappelé que le casino est un bien privé qui n'appartient pas à la Commune ! Il y a donc lieu de respecter la légalité. Des hommes de lois, ingénieurs et autres interviennent dans ce dossier.

Le 3 décembre, Tarzan constate que le passage pour piétons de Warsage est retracé!

Le traceur, toujours sur place, lui a donné quelques explications. Ce dernier est employé par la société qui a réalisé la traversée souterraine de la voirie pour tirer un câble électrique. La réparation de la route n'étant pas au goût du SPW, celui-ci l'a réparée lui-même en supprimant le passage pour piétons qui gênait, et a demandé à la société fautive de retracer l'endroit. Le traceur a confirmé à Tarzan que plusieurs voisins étaient contents de retrouver plus de sécurité.

- **Rue Lieutenant Pirard :** *« De Bombaye vers Dalhem coté gauche, pourquoi avoir enlevé les panneaux réfléchissants avant de tracer les lignes blanches ? »*
Mme Bolland fait remarquer que la question de Tarzan est logique et pertinente. Nous sommes face à des faits d'incivilité, rétorque-t-elle ! « Une personne « s'amuse » en effet à renverser sans cesse lesdits panneaux. »
A ce jour, force est de constater que les lignes ne sont toujours pas tracées ...